



Si vous êtes ressortissants UE ou visiteur :

☐ Attestation de sécurité sociale et/ou copie de la carte vitale

Pièces à fournir pour le renouvellement du titre séjour

Les ORIGINAUX et COPIES sont nécessaires le jour du rendez-vous.
□ 3 photos en couleur (tête nue, bouche fermée, sans sourire, non découpées, non scannées, fond blanc) □ Original et copie de la carte de séjour à renouveler (recto-verso) □ Original et copie du passeport en cours de validité (identité, validité, visa d'entrée et cachets d'entrée/sortie) ou attestation de dépôt de demande de passeport du Consulat □ Copie du livret de famille □ Documents délivrés par l' OFII : copie du contrat d'intégration républicaine signé, dispense de formation linguistique et/ou attestation justifiant que le niveau A1 de langue française est atteint □ 3 derniers bulletins de s !:alaire ou notification de Pôle Emploi du demandeur et de son conjoint (notification de retraite, copie du contrat de travail ou attestation de l'employeur pour les CDI,
Justificatif de domicile □ Quittance de loyer (les quittances manuscrites sans cachet et signature du bailleur ne seront pas acceptées) □ Facture eau/ électricité/gaz/box internet □ Taxe d'habitation □ Taxe foncière
<u>Si vous êtes hébergé</u> : ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ☐ Attestation d'hébergement de moins de 3 mois
Dans le cadre d'une demande de titre de séjour de 10 ans :
□ Copie du diplôme de niveau V (brevet des collèges minimum), équivalent au niveau A2 . S'il s'agit d'un diplôme étranger, il devra obligatoirement être accompagné d'une attestation de comparabilité □ Attestation d'obtention du niveau A2 de langue française , si vous avez suivi la formation □ Copie des avis d'imposition sur les 5 dernières années afin de pouvoir justifier de ressources stables, régulières es suffisantes
Si vous êtes pris en charge financièrement : ☐ Attestation de prise en charge financière avec copie du dernier avis d'imposition, les 3 derniers bulletins de salaire et pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge ☐ Notification de la CAF si vous percevez des allocations (APL/RSA/AAH/) ☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu
Si vous êtes conjoint de français ou venu(e) par regroupement familial , la présence du conjoint est
obligatoire : □ Copie de la pièce d'identité du conjoint □ Acte de mariage et sa transcription si le mariage a eu lieu à l'étranger
Si vous êtes parent d'enfant français: ☐ Justificatifs de prise en charge financière de l'enfant (tout document prouvant que vous subvenez aux besoins de l'enfant à son entretien et à son éducation: virements sur compte bancaire du parent français ou de l'enfant français, factures de cantine, de garderie, attestation de l'établissement scolaire si vous accompagnez l'enfant l'école, sorties, entretien ou autres) ☐ Copie de la pièce d'identité de l'enfant français (passeport, carte d'identité ou certificat de nationalité française) ☐ Acte de naissance de l'enfant français ☐ Copie de la pièce d'identité du parent français
Si vous êtes étudiant : □ Certificat de scolarité de l'année scolaire en cours □ Relevés de notes de l'année précédente + passage aux examens et/ou diplôme obtenu □ Carte étudiant année en cours □ Justificatifs de ressources à hauteur de 615€ par mois